



AVIS À LA BATELLERIE ET AUX USAGERS DE LA SEVRE NIORTAISE

N° 2021-35 (Annule et remplace)
Du 14/12/2021

AVIS AUX USAGERS DU CANAL DE MARANS À LA MER

Le Grand Barrage de Marans, appelé aussi « Portes Blanches », permet la mise en communication de la Sèvre niortaise fluviale avec le canal de Marans à la mer et l'écluse du Brault.

Cet ouvrage assure plusieurs fonctions :

- la navigation durant les périodes d'étiage où l'eau douce fluviale n'est pas suffisante pour maintenir des niveaux satisfaisant l'activité du port de Marans,
- les opérations d'entretien de la Sèvre maritime (bacages), durant la même période d'absence de débit fluvial en été,
- enfin, l'écoulement des crues en période hivernale et printanière.

La navigation sur la Sèvre fluviale est règlementée par l'arrêté interdépartemental du 3 mars 2015 valant règlement particulier de police.

En revanche, la navigation sur le canal maritime, pas plus que la manœuvre du Grand Barrage ne sont règlementées jusqu'ici. Dans les faits, depuis sa construction en 1952, l'ouverture du Grand barrage était effectuée au plus tard le 15 octobre et sa fermeture au plus tard le 15 juin de chaque année (convention État - UMM de 1996).

Enfin, les cotes de navigation du canal maritime et d'entrée portuaire à Marans ne sont pas établies.

Aussi, dans l'attente d'un futur règlement de navigation sur la Sèvre niortaise, étendu au canal de Marans à la mer, l'IIBSN considère :

- que l'ouverture du Grand barrage est prioritaire en période hivernale et printanière. **Cette manœuvre définitive est programmée le mercredi 22 décembre 2021,**
- **qu'à partir de cette date, la navigation entre le port de Marans et l'écluse du Brault est limitée aux navires à faible tirant d'eau**, en raison des conditions de marnage et de niveaux de gestion moins élevés qu'en été.

Dans tous les cas, **il est impératif de contacter les services de l'IIBSN (écluse du Brault, bureau de Marans) pour prendre RDV lors d'un passage à l'écluse du Brault et vérifier les conditions de navigation, si possible plusieurs jours avant la date de passage à l'écluse.**

IIBSN – Bureau de Marans (du lundi au vendredi) : 05.46.01.10.35
IIBSN – Écluse du Brault : 06.64.49.29.60

Merci de votre compréhension.


La Présidente
Séverine VACHON
Par délégation
l'adjoint à la Direction
Gilles CHOURET